

LE COÛT DE REVIENT DE L'APPRENTISSAGE

En 2024, le coût de revient total d'un apprenti sur un an pour un organisme de formation d'apprentis (OFA) s'élève à 8 825 euros. Ce coût, en hausse de 2,7 % par rapport à 2023 (soit 0,7 %, inflation déduite), est composé pour plus de la moitié de charges liées aux activités pédagogiques. Il est d'autant plus important que le niveau de la certification préparée est élevé et varie beaucoup selon les spécialités. Le coût de revient progresse entre 2020 et 2024 à un rythme légèrement supérieur à celui des salaires.

Le taux de marge moyen reste positif, à 5,1 % en 2024, bien qu'il enregistre une baisse de 3,5 points par rapport à 2023. Cette diminution peut s'expliquer par les effets des révisions, le plus souvent à la baisse, des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage entre 2022 et 2024. Par ailleurs, les taux de marge des OFA présentent une forte hétérogénéité. Ils varient, notamment, selon leur statut juridique, leur taille, la part de l'apprentissage dans l'ensemble de leur activité, ainsi que le niveau et les spécialités des formations proposées.

Le coût de revient de l'apprentissage

Le coût de revient d'un apprenti poursuit sa hausse en 2024 03

Le coût de revient d'un apprenti dépend du niveau
et de la spécialité de formation 07

Le taux de marge moyen baisse fortement en 2024
et varie selon les caractéristiques des OFA 09

L'analyse du coût de revient d'un apprenti se base sur la comptabilité analytique des organismes de formation en apprentissage (OFA) mise en place par France compétences depuis 2021¹. Il s'agit d'une photographie des charges engagées au titre de l'exercice 2024 et des produits rattachés à cette même année. Elle établit le coût de revient

constaté et déclaré par OFA pour un apprenti sur une année². Cette approche diffère donc de la notion de comptabilité d'engagement, mobilisée dans la fiche « *L'apprentissage* », relative au coût unitaire de l'apprentissage (voir *focus méthodologique 1*).

Le coût de revient d'un apprenti poursuit sa hausse en 2024

En 2024, les OFA ont comptabilisé un total de charges d'environ 9,1 milliards d'euros et un total de produits de près de 9,6 milliards d'euros, réalisant ainsi un résultat net de 492 millions d'euros (voir *figure 1*)³.

1. CHARGES, PRODUITS ET RÉSULTAT NET DES OFA

	En millions d'euros				
	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de fonctionnement ⁴ (hors investissements et THR ⁵)	3 572	5 202	6 469	7 548	8 215
Dotations aux amortissements pour investissements	225	255	303	351	377
Frais annexes (THR)	111	163	194	232	251
Charges non incorporables (exemple impôt sur les bénéfices)	73	135	195	238	245
Total des charges	3 981	5 755	7 161	8 369	9 088
Total des produits	4 406	6 468	8 013	9 152	9 557
Résultat net	425	713	853	784	492

Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.
Source : Comptabilité analytique des OFA, France compétences. Données provisoires pour l'année 2024.
Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Les charges des OFA sont en progression ininterrompue depuis 2020. Une partie de cette hausse peut être attribuée à la forte hausse des effectifs d'apprentis sur la période. Comparées à l'exercice 2023, les charges de l'année 2024 augmentent en valeur de 8,6 %, dans un contexte d'inflation à 2 %.

supportées par les organismes pour chaque apprenti est observable. Ce montant est calculé en rapportant les charges totales des OFA au nombre d'apprentis recensés l'année considérée⁶. Le montant moyen de charges par jeune éclaire ainsi la notion de « coût de revient par apprenti ».

Grâce aux données issues de la comptabilité analytique des OFA, le montant moyen des charges

1. La réforme de 2018 a institué une obligation pour les OFA de tenir une comptabilité de l'apprentissage séparée et de la déclarer sous la forme d'une comptabilité analytique (art. L.6123-4). L'arrêté ministériel du 21 juillet 2024 des OFA auprès de France compétences couvre environ 97 % des apprentis.
2. Prenons l'exemple d'un OFA qui perçoit 50 % de la prise en charge (6 000 euros) en décembre 2022 pour un apprenti en formation de novembre 2022 à juin 2023. Dans une comptabilité normale, il va déclarer 6 000 euros ; dans la comptabilité analytique, il va déclarer simplement la part qui correspond à novembre et décembre 2022.
3. Ces données sont encore provisoires et doivent faire l'objet de contrôles avec des flux financiers externes (OPCO, Conseils régionaux).
4. Charges de pédagogie, charges d'accompagnement, charges de structure et fonctions supports, charges de communication, charges exceptionnelles et provisions en lien avec les formations.
5. Frais annexes à la formation : transport, hébergement, restauration (THR), premiers équipements, etc.
6. Ces données proviennent de 2 523 OFA accueillant 1 027 266 apprentis pour préparer 3 073 certifications.

2. COMPOSITION DU COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI

	En euros		
	2022	2023	2024
Coût moyen total/coût de revient par apprenti	7 954	8 596	8 825
Pédagogie	4 144	4 385	4 520
Accompagnement	606	679	712
Structure	2 060	2 270	2 356
Communication	267	305	307
Dotations amortissements pour investissements	336	360	367
Frais annexes (THR)	215	238	245
Charges exceptionnelles et provisions en lien avec les formations	109	114	81
Charges non incorporables	217	245	238

Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.

Source : Comptabilité analytique des OFA, France compétences. Données provisoires pour l'année 2024.

Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences

Lecture : En 2024, le coût moyen total d'un apprenti est 8 825 euros.

Focus méthodologique 1

COÛT UNITAIRE DE L'APPRENTISSAGE ET COÛT DE REVIENT

Le coût unitaire engagé (voir fiche « Apprentissage ») et le coût de revient de l'apprentissage désignent deux manières distinctes d'approcher les coûts de l'apprentissage. Les bases de calcul sont de nature différente.

Il convient de bien distinguer...

$$\text{Coût unitaire engagé} = \frac{\text{Ensemble des fonds engagés une année donnée, nets des annulations (les engagements sur la durée totale du contrat)}}{\text{Nombre d'entrées effectives}}$$

$$\text{Coût de revient} = \frac{\text{Ensemble des charges dans un OFA pour l'activité apprentissage sur une année donnée (les dépenses d'un OFA sur 12 mois)}}{\text{Nombre moyen d'apprentis}}$$

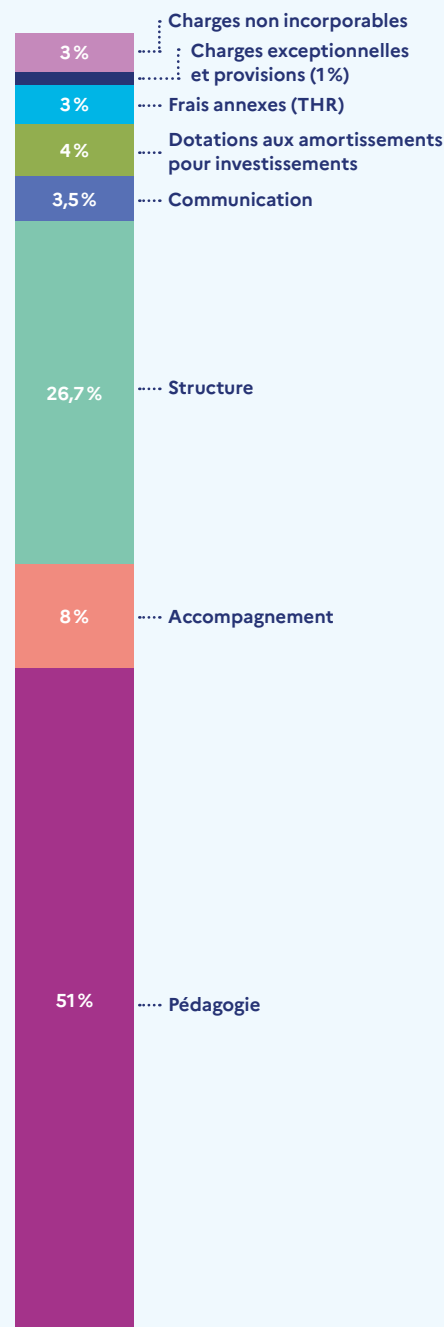
Cette distinction est essentielle lorsque les actions financées se déroulent sur plusieurs années. En 2024, la durée prévue des contrats d'apprentissage est de 18 à 29 mois pour 46 % des apprentis, de 9 à 17 mois pour 46 % d'entre eux quand les autres apprentis ont une durée de contrat prévue de moins de 9 mois ou de plus de 30 mois. On peut estimer une durée moyenne de contrat à 18,2 mois.

Le « coût unitaire engagé » couvre tous les contrats engagés une année donnée, sur toute leur durée, quand le « coût de revient », lui, porte sur tous les contrats actifs une année donnée, mais ne recense que les coûts effectivement imputables à cette seule année calendaire. L'apprentissage suivant pour l'essentiel le calendrier scolaire, la comptabilité analytique d'un exercice calendaire décrit des contrats tronqués. Ces deux natures de coût ne sont donc pas immédiatement comparables, portant pour partie sur des contrats différents, considérés sur des périodes différentes.

La structure du « coût de revient d'un apprenti » est relativement stable entre 2020 et 2024 malgré la hausse de l'ensemble des postes qui la composent, quasi identique en 2023 et 2024 (voir figure 2 page 4 et figure 3). Les charges moyennes de fonctionnement (pédagogie, accompagnement, structure et communication, charges exceptionnelles et provisions en lien avec les formations) représentent 89 % du coût de revient d'un apprenti. Les dotations aux amortissements en représentent 4 % quand les frais annexes [(transport, hébergement, restauration (THR)...)] sont associés à 3 % de ce coût de revient. Le reste de la composition du coût est dédié aux charges non incorporables (charges financières, exceptionnelles et impôt sur les sociétés, principalement).

Depuis 2020 et l'exploitation des comptabilités analytiques des OFA, le coût de revient par apprenti a continuellement augmenté (+ 10 % entre 2020 et 2024). L'année 2024 voit ce coût de revient atteindre 8 825 euros. Cette progression continue du coût est légèrement supérieure à celle de l'indice Syntec, indice de coût de la main-d'œuvre pour des prestations de nature intellectuelle (voir figure 4).

3. COMPOSITION DU COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI POUR L'ANNÉE 2024

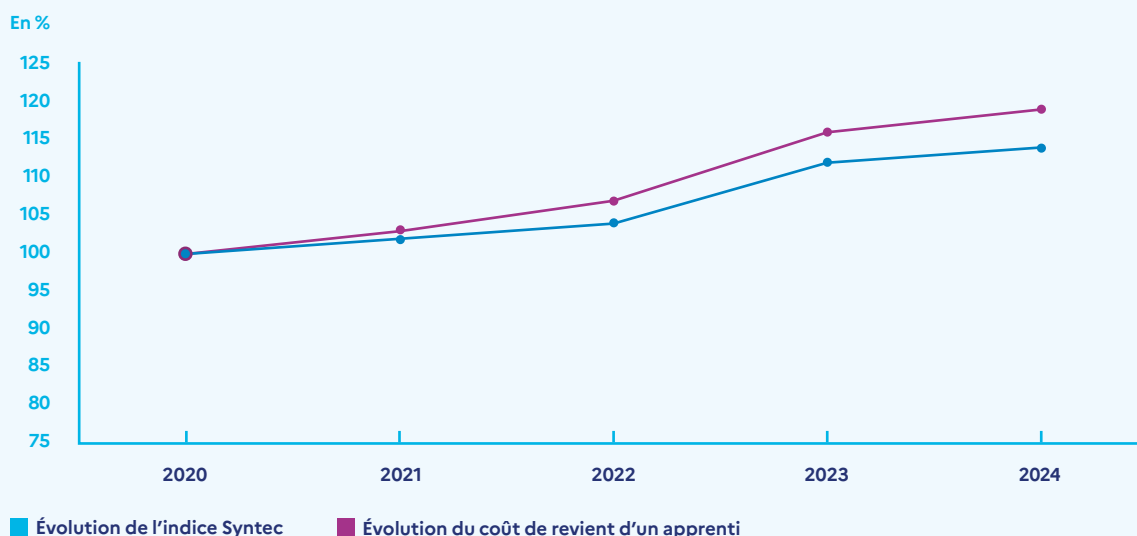


Note : L'écart éventuel entre le total et la somme des parties s'explique par l'application des règles usuelles d'arrondi.

Source : Comptabilité analytique des OFA, remontées 2024-2025 sur l'exercice 2023-2024, France compétences. Données provisoires.
 Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.
 Lecture : En 2024, les dotations aux amortissements représentent 4 % du coût de revient d'un apprenti.

4. LE COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI POURSUIT SA HAUSSE

Évolution en pourcentage par rapport au niveau de 2020 du coût de revient d'un apprenti et de l'évolution de l'indice Syntec



Source : Enquête « Comptes de l'apprentissage » de 2007 à 2018 et comptabilité analytique des OFA, France compétences.

Données provisoires pour l'année 2024. 2007 est l'année de base 100 pour l'indice Syntec.

Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences (depuis 2020).

Lecture : En 2024, le coût de revient d'un apprenti a augmenté de 19 % par rapport à 2020. Sur la même période, l'indice Syntec a augmenté de 14 %.

Focus méthodologique 2

LES LIENS ENTRE COÛT DE REVIENT TOTAL D'UN APPRENTI ET COÛT MOYEN AU SENS DU NIVEAU DE PRISE EN CHARGE (NPEC)

Il existe deux façons distinctes d'approcher les coûts de revient d'un apprenti : le coût de revient total d'un apprenti et le coût moyen d'un apprenti au sens coût-contrat, c'est-à-dire des charges comprises dans le NPEC, tel que défini par les textes réglementaires⁷. Ce dernier ne couvre qu'une partie du « coût total ». En effet en sont exclus les charges dites « non incorporables » (ex. impôt sur les bénéfices), mais aussi les frais annexes (THR...) et les dotations aux amortissements de plus de trois ans (les dotations pour les gros investissements ne devant pas être prises en compte dans le NPEC). Enfin, il fait ensuite l'objet de redressements statistiques.

Le coût de revient d'un apprenti présenté dans ce rapport ne peut donc pas faire l'objet d'une comparaison avec les NPEC déterminés par les branches professionnelles.

Compte tenu de l'indisponibilité des sources, cet exercice n'a pas été réalisé par France compétences.

7. Référence : [Code du travail – Sous-section 1 : Prise en charge des contrats d'apprentissage \(articles D.6332-78 à D.6332-84\)](#).

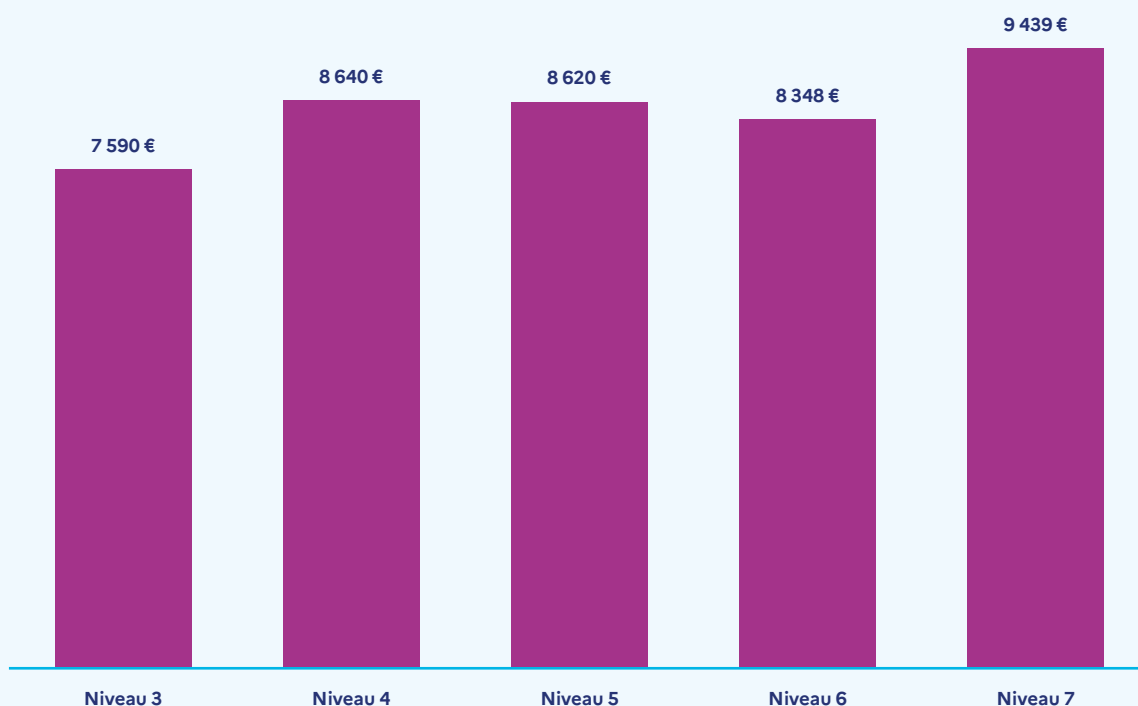
Le coût de revient d'un apprenti dépend du niveau et de la spécialité de formation

En 2024, comme les années précédentes⁸, le coût de revient d'un apprenti varie selon le niveau de certification⁹ et la spécialité de formation¹⁰. En effet, il augmente avec le niveau de certification : de près de 7 600 euros pour un apprenti de niveau 3 [certificat d'aptitude professionnelle (CAP)] à plus de 9 400 euros pour un apprenti de niveau 7 (bac+5 et plus, voir figure 5). Les coûts de revient sont aussi très différents selon la spécialité de formation. Pour certaines spécialités, un coût élevé peut provenir du besoin de plateaux techniques nécessitant des investissements lourds et,

donc, des dotations, aux amortissements importantes (voir figure 6), mais ce n'est pas le cas pour toutes. On peut faire cette hypothèse dans le cas des formations en mécanique, structure métallique, électricité et électronique, par exemple. Elle semble également pertinente pour les formations en génie civil, construction et bois (BTP) (coût de revient proche de la moyenne mais dotations aux amortissements élevées) ou pour les formations en transport, manutention, magasinage (coût de revient élevé mais dotations aux amortissements peu importantes).

5. LE COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI AUGMENTE AVEC LE NIVEAU DE LA FORMATION SUIVIE

Coût de revient 2024 d'un apprenti (selon le niveau de certification)



Source : Comptabilité analytique des OFA, remontées 2025 sur l'exercice 2024, France compétences. Données provisoires.

Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Lecture : En 2024, le coût de revient d'un apprenti préparant une certification de niveau 7 s'élève à 9 439 euros.

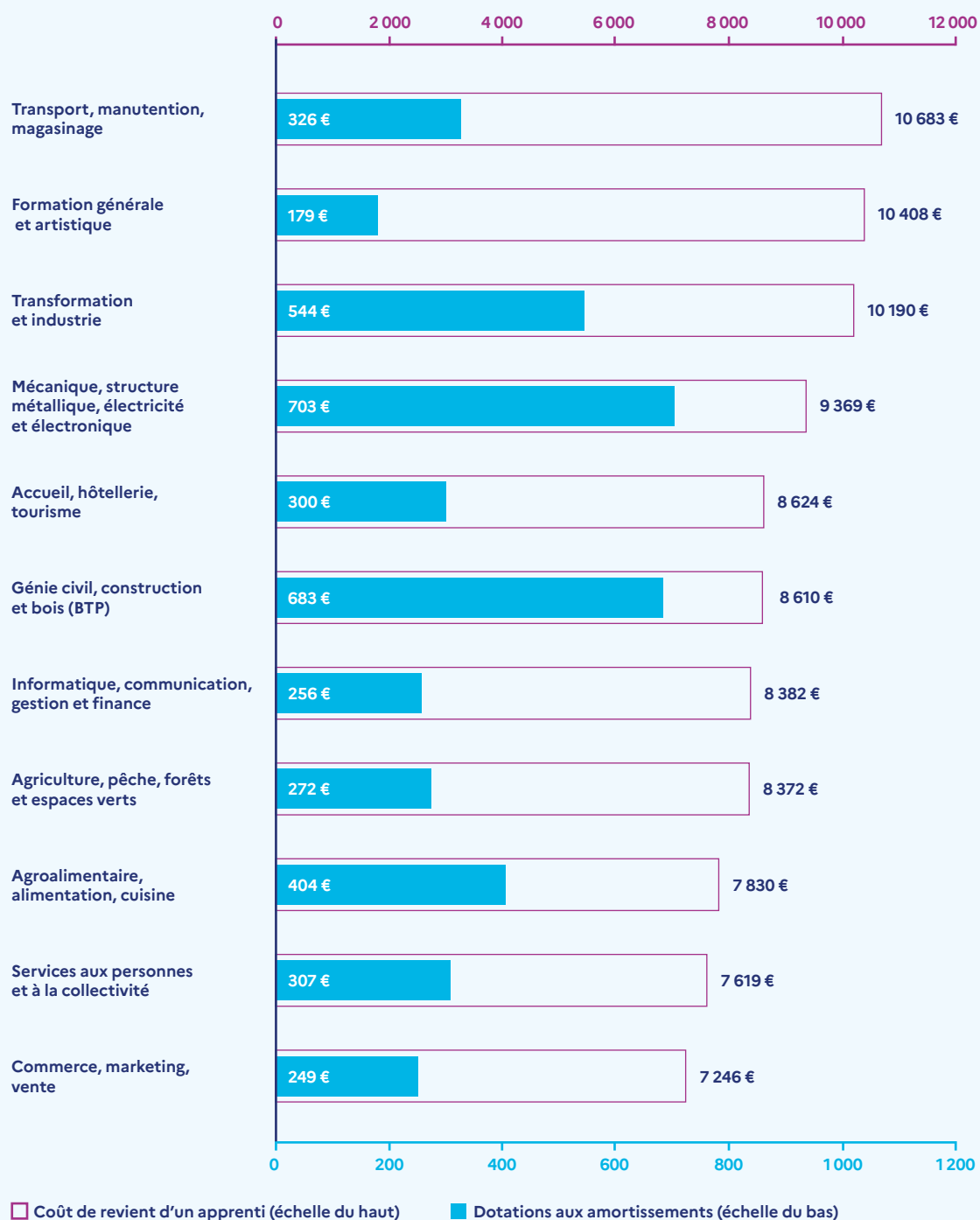
8. RUF, édition 2024, France compétences.

9. Nomenclature des diplômes par niveau : décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, correspondant à la nouvelle nomenclature des niveaux de formation – niveau 3 (anciennement niveau V de la nomenclature du 21 mars 1969), niveau 4 (ancien niveau IV), niveau 5 (ancien niveau III), niveau 6 (ancien niveau II), niveau 7 (ancien niveau I).

10. Nomenclature des spécialités de formation (NSF 1994) élaborée par l'Insee dans le cadre du Conseil national de l'information statistique. La NSF couvre l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau : formations initiales ou continues, secondaires ou supérieures, professionnelles ou non. Les regroupements sont réalisés pour des secteurs comparables et selon les investissements effectués dans les plateaux techniques et matériels pédagogiques.

6. LE COÛT DE REVIENT D'UN APPRENTI VARIE AVEC SA SPÉCIALITÉ DE FORMATION

Coût de revient d'un apprenti et dotations aux amortissements (en euros)
selon la spécialité de formation



NB : Les chiffres ne sont pas comparables avec ceux publiés les années précédentes. Sont uniquement représentées les formations préparant à une certification associée à une seule spécialité de la nomenclature utilisée (soit 83 % des apprentis en 2024).

Source : Comptabilité analytique des OFA, remontées 2025 sur l'exercice 2024, France compétences. Données provisoires.

Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Lecture : Pour la spécialité « Commerce, marketing, vente », le coût de revient d'un apprenti s'élève à 7 246 euros, les dotations aux amortissements à 249 euros.

Le taux de marge moyen baisse fortement en 2024 et varie selon les caractéristiques des OFA

En 2024, le taux de marge¹¹ moyen des OFA poursuit sa baisse entamée entre 2021 et 2022 pour atteindre 5,1 %, soit 3,5 points de moins qu'en 2023¹².

Pour les années 2020 à 2023, il est possible de comparer le taux de marge moyen des OFA aux

taux de marge du secteur de l'enseignement (voir figure 7). Si les orientations sont similaires (à la hausse entre 2020 et 2021, stabilisation entre 2021 et 2022, puis baisse entre 2022 et 2023), l'ampleur des variations était, jusqu'en 2024, plus importante en ce qui concerne le secteur de l'enseignement.

7. LE TAUX DE MARGE DES OFA DIMINUE FORTEMENT EN 2024, APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE BAISSSE, COMME L'ENSEMBLE DU SECTEUR ENSEIGNEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024
Enseignement secondaire	3,1%	10,6%	10,7%	7,2%	
Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur	7,3%	13,1%	10,3%	5,6%	
Autres activités d'enseignement	6,1%	13,7%	7,8%	5,5%	
Secteur de l'enseignement ¹³	6,2%	13,5%	8,1%	5,5%	
Taux de marge des OFA	8,3%	11%	10,6%	8,5%	5,1%

NB : Les taux de marge sectoriels sont calculés sur des organismes relevant du privé. Les taux de marge des OFA sont calculés tous secteurs confondus, uniquement sur l'activité d'apprentissage.

Sources : Comptabilité analytique des OFA – France compétences, données provisoires pour l'année 2024, Esane 2020, 2021, 2022 et 2023¹⁴ – Insee (données non disponibles pour 2024).

Lecture : En 2023, le taux de marge des OFA est de 8,5 %, quand celui du secteur de l'enseignement, hors primaire et préprimaire, est de 5,5 %.

Le taux de marge de la majorité des OFA est positif. En pratique, en fin d'année 2024, 55 % d'entre eux présentent un résultat excédentaire¹⁵. Cette proportion est en baisse comparativement à 2021, 2022 et 2023. En 2021 et 2022, presque huit OFA sur dix présentaient un résultat excédentaire, contre seulement sept sur dix en 2023. Les révisions des NPEC des contrats d'apprentissage, déterminées par les

branches professionnelles sur recommandations de France compétences, sur la période, ont eu un impact sur les produits réalisés par les OFA.

S'il diminue pour la quasi-totalité des OFA entre 2023 et 2024, leur taux de marge global¹⁶ baisse plus ou moins fortement selon leurs caractéristiques. Toujours moins rentables que les

11. Le taux de marge désigne ici le rapport entre le résultat (total des produits des OFA – total des charges des OFA) et le total des produits des OFA. Il prend ainsi en compte au travers des charges de dotations aux amortissements, qui répartissent le coût des actifs sur leur durée d'utilisation, les investissements effectués pour ces actifs.

12. À noter que le taux de marge sur la partie strictement incorporable est en baisse de 2,5 points par rapport à 2022, il s'élève à 9 % en 2023. L'écart avec le taux de marge global s'explique essentiellement par l'intégration ou non de l'impôt sur les bénéfices et des frais financiers dans le calcul.

13. Hors enseignement primaire et préprimaire.

14. L'Insee procède à l'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane). Ce dispositif est destiné à produire des statistiques structurelles d'entreprises. Le taux de marge des OFA est ici comparé avec les taux de marge constatés dans les secteurs comparables : enseignement secondaire, supérieur, post-secondaire non supérieur et autres activités d'enseignement (principalement les activités de formation continue). Les statistiques Esane couvrent le champ des entreprises marchandes, soit toute organisation dont le chiffre d'affaires est composé à plus de 50 % de produits d'exploitation. Elles intègrent donc la plupart des OFA, sauf ceux relevant du secteur public.

15. On entend par « excédentaire » un OFA avec un résultat comptable positif (supérieur à 0) et un taux de marge supérieur à 3 %.

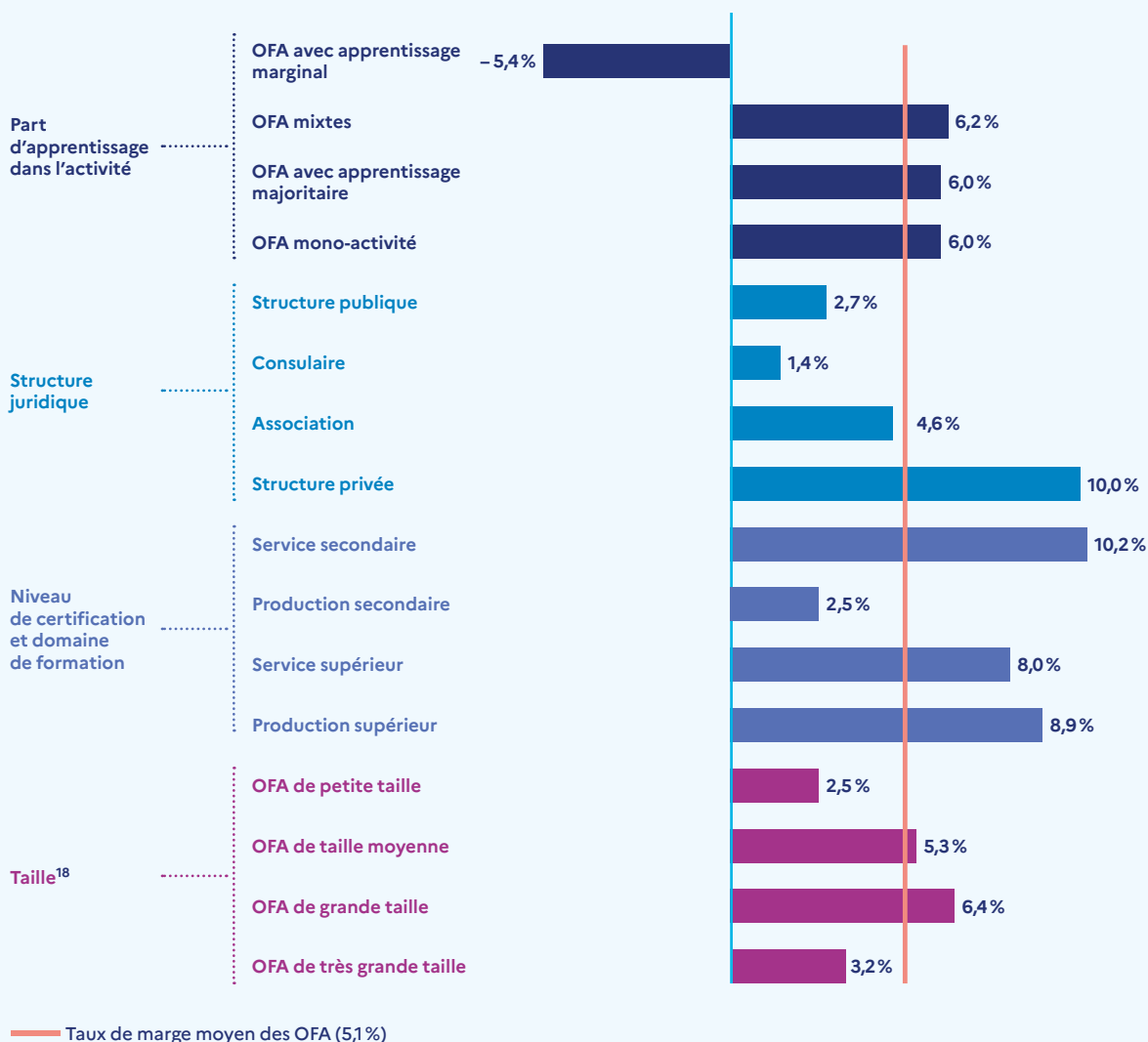
16. Il s'agit du rapport entre les résultats cumulés des OFA partageant certaines caractéristiques et leurs produits cumulés. Cet indicateur est préféré au taux de marge moyen, qui accorde à tous les OFA, même les plus petits, le même poids.

autres organismes (3,4 % contre 8,6 % pour l'ensemble en 2023), les OFA ayant une activité d'apprentissage marginale se distinguent en 2024 par un taux de marge global négatif sur ce volet de leur activité. La hiérarchie selon la nature juridique de l'OFA a également évolué : la rentabilité globale des structures publiques est désormais plus faible que celle des associations. La rentabilité des OFA accueillant le plus d'apprentis¹⁷ est, quant à elle, plus faible que

celle des OFA de plus petite taille¹⁸ (voir figure 8). De même, la rentabilité de leur activité d'apprentissage dépend de la prise en compte du niveau des diplômes préparés combinée aux réalités sectorielles, ainsi qu'aux spécialités de formation proposées. Par exemple, le taux de marge est plus faible dans les OFA préparant majoritairement à des certifications du secondaire en production, qui nécessitent davantage de plateaux techniques.

8. UN TAUX DE MARGE VARIABLE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES OFA

Taux de marge moyen des OFA à fin 2024, selon le profil et les certifications préparées



Source : Comptabilité analytique des OFA, France compétences. Données provisoires pour l'année 2024.

Champ : Ensemble des OFA ayant remonté leur comptabilité analytique à France compétences.

Lecture : En 2024, les OFA ont un taux de marge moyen de 5,1 %. Il est de 3,2 % en ce qui concerne les OFA de très grande taille¹⁸.

17. Néanmoins, cette tendance est de moins en moins marquée au fil du temps, laissant penser à l'existence d'un « besoin d'investissement » lié à la hausse des effectifs et au fait que les économies d'échelle peuvent se faire sentir plus tard.

18. La taille mesure le nombre ou le volume d'apprentis accueillis. Les petits OFA accueillent moins de 150 apprentis, les OFA moyens 150 à 1 000, les grands OFA 1 000 à 5 000 et les très grands OFA plus de 5 000.